



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 26 juin 2014, à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence: M. Cédric Weissert, Président du Conseil communal.

Appel : 61 membres présents lors de l'appel.

8 personnes excusées :

Mmes et MM. Christine Bolatdemirci, Boubker Chebbaa, Giampiero Corrado, Pascal Favre, Arielle Gianina Gasser, Maria Gordillo, Frédéric Hubleur, Charles Koller.

Absents : 4 personnes : MM. Mike Germain, Alberto Perez, Luca Rizzo, Salvatore Vero.

M. Jorge Ibarrola arrive plus tard

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 mai 2014
3. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation
4. Nomination d'un membre à la Commission intercommunale Sécurité publique dans l'Ouest lausannois
5. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'ERM
6. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2013
7. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2013

8. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2013
9. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2013
10. Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2013
11. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2013
12. Election du (de la) Président(e) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
13. Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
14. Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
15. Election de deux scrutateurs (trices) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
16. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
17. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2014) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
18. Communications municipales
19. Divers
20. Discours de M. Cédric Weissert, Président du Conseil

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, nos Huissiers, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Le mardi 27 mai, je me suis rendu aux 10 ans du collège de la Coquerellaz. Malgré la journée pluvieuse, nous avons pu passer entre les gouttes et les très nombreuses personnes présentes, tant les enfants que les accompagnants, ont démontré le succès de cet événement. De nombreuses animations étaient au programme.

Le mercredi 18 juin a eu lieu la traditionnelle sortie des aînés. Profitant du beau temps, nous nous sommes rendus en car à Evian. J'ai pu dire quelques mots au nom de notre Conseil aux nombreux participants, là aussi preuve du succès de cette sortie année après année.

Le lundi 23 juin a eu lieu l'Assemblée générale du VBC Ecublens. Au nom de notre Conseil, j'ai pu remercier et féliciter le Comité en place et son Président, Charly Rothen, pour le travail accompli et l'engagement au club depuis tant d'années. »

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président informe le Conseil que le point 3 de notre ordre du jour (Assermentation) est supprimé. En effet, le groupe des Verts a bien déposé, il y a trois jours, le nom et les signatures

pour leur candidat. Toutefois, le délai était trop court pour que le Greffe puisse procéder à l'affichage au pilier public et permettre ainsi au Conseil de traiter cette demande ce soir. L'assermentation de ce candidat aura donc lieu lors du Conseil du 3 octobre 2014.

Néanmoins, les nominations prévues dans les commissions à repourvoir seront traitées conformément à l'ordre du jour. Le nouveau point 3 sera donc désormais « *Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation* » et ainsi de suite.

M. le Président ouvre la discussion ; elle n'est pas demandée. L'ordre du jour tel que modifié est **accepté à l'unanimité**.

POINT 2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2014**

M. le Président ouvre la discussion ; elle n'est pas demandée. Au vote, **le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec deux abstentions**. Remerciements sont adressés à Madame Chantal Junod Napoletano.

POINT 3 **Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation**

M. le Président rappelle qu'un poste est à repourvoir au sein de la Commission de naturalisation suite à la démission de M. Michele Perlini.

M. Nicolas Morel, au nom des Verts, propose la candidature de M. Alain Maillard.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, **M. Alain Maillard** est élu par acclamations.

POINT 4 **Nomination d'un membre à la Commission intercommunale Sécurité publique dans l'Ouest lausannois**

M. le Président, pour la même raison que ci-dessus, rappelle qu'un poste est à repourvoir au sein de la Commission citée sous point 4.

M. Nicolas Morel, au nom des Verts, propose la candidature de M. Alban Larrère.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Mme Christine Meyer-Favey, au nom du groupe PLR+ID, présente la candidature de M. Laurent Renaud.

Dès lors que le Conseil se voit proposer deux candidatures, il est appelé à voter.

M. Mehdi Sébastien Lagger propose que le vote soit effectué à bulletin secret. Plus de 5 personnes soutenant cette proposition, demande est faite à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins de vote.

RESULTATS DU VOTE :

M. Laurent Renaud obtient 41 voix, M. Alban Larrère, 19 voix. Une abstention. **M. Laurent Renaud** remercie le Conseil pour la confiance qui lui est ainsi accordée.

M. Pierre Zwahlen demande la parole. Le texte de son intervention est reproduit ci-dessous en son entier :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est une première, mais dans la démocratie représentative que connaît notre pays, ici, à Ecublens, c'est un coup de force. Cette candidature, qui n'a pas été annoncée et qui s'impose aujourd'hui, est ce que l'on appelle typiquement de la "politique politicienne". Ce sont des arrangements secrets qui entament gravement notre démocratie représentative. A Ecublens, nous avons encore des élections, même si la cheffe du PLR le voit autrement. Les élections ont placé dans notre Conseil cinq forces politiques. Des accords informels – je ne prétends pas ici qu'il y ait eu une décision illégale, je prétends qu'il y a eu un coup de force – des accords informels entre les partis jusqu'à aujourd'hui permettaient, lorsqu'il y avait une délégation intercommunale à cinq, que les cinq forces politiques d'Ecublens y soient représentées. Une majorité d'entre vous en a décidé autrement. Cela détruit les décisions ultérieures que devra prendre notre Conseil. Vous entamez ainsi une politique de consensus que nous avons construite, les uns et les autres, avec patience et que, d'un seul coup, vous mettez à bas. Cela veut dire effectivement qu'il y a à élire ensuite une nomination au Conseil intercommunal de l'ERM. Puis, que nous aurons à élire la présidence de notre future Conseil, la première vice-présidence de notre Conseil – qui, d'ailleurs, est portée par le même parti qui vient de conduire le coup de force de ce soir – puis, la deuxième vice-présidence de ce Conseil. Cela veut dire que ces élections se feront avec des scores tirillés par les enjeux partisans. C'est déplorable, c'est contraire à l'esprit de nos institutions et j'hésite – je ne vous le cache pas, mais je crois que j'en laisse la responsabilité plutôt aux responsables de ce coup de force – à proposer de revenir sur ce vote. »

POINT 5 Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'ERM

M. le Président, tout comme pour les points 3 et 4 ci-dessus, relève qu'un poste est à repourvoir au sein de la Commission citée sous le présent point 5.

M. Nicolas Morel, au nom des Verts, avec l'espoir qu'il n'y ait pas eu d'accords secrets pour cette nomination, propose la candidature de Monsieur Charles Koller.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions.

M. Hans-Peter Guilbert informe le Conseil que, suite à une discussion au sein de son parti, le groupe FORUM a décidé de présenter la candidature de M. Christophe Cartier. Connaissant ce domaine et ayant déjà œuvré au sein de l'ERM il y a quelques années, celui-ci a par conséquent une certaine expérience.

M. Jean-Claude Merminod propose que le vote soit effectué à bulletin secret. Plus de 5 personnes soutenant cette proposition, demande est faite à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins de vote.

M. Aitor Ibarrola, soulignant qu'habituellement, ces nominations correspondent plutôt à des formalités – et considérant la tournure que prennent ces élections : c'est ce soir la deuxième fois que nous avons deux candidatures pour un seul poste – souhaiterait savoir pour qui il vote : Quelles sont les motivations de ces deux candidats, pour quelles raisons serions-nous appelés à voter pour l'un ou l'autre ? M. Koller n'étant pas là ce soir, M. Morel serait peut-être à même de défendre sa candidature et M. Cartier pourrait s'exprimer à cet égard.

M. le Président relève que ces deux candidats ont été présentés, mais libre à eux de s'exprimer plus avant, ce qui n'est pas une obligation. Tel n'étant pas le cas, la séance se poursuit avec le vote.

M. le Président, constatant que plusieurs Conseillers ont quitté la salle avant le vote, informe l'assemblée qu'un nouvel appel doit être effectué afin de vérifier la présence des membres du Conseil.

Il est 20h45.

L'appel révèle la présence de 61 membres, soit aucun changement en regard au début de la séance.

M. le Président passe aux :

RÉSULTATS DU VOTE : 40 voix pour M. Christophe Cartier, 2 pour M. Charles Koller, 18 abstentions et 1 nul. Est donc élu **M. Christophe Cartier**.

M. Germain Schaffner demande une interruption de séance. Il souhaite en outre transmettre une communication aux Présidents des partis.

Un tiers des membres présents est requis pour ce faire. 21 voix sont favorables. Le Président déclare donc la séance interrompue pour 15 minutes.

Reprise de la séance à 21h10.

POINT 6 Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2013

M. le Président informe le Conseil que seule une lecture résumée de chaque compte mis à l'ordre du jour de ce Conseil du 26 juin 2014 sera donnée par le rapporteur de la Commission de gestion. Il demande si cette manière de procéder convient à tous. Tel est le cas. Il poursuit en passant la parole à M. Nicolas Morel pour la lecture du rapport de la Cogest puis, ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2013 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge sont **acceptés à une large majorité avec deux absents**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint – Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels que présentés concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

Mme Danièle Petoud, Municipale, remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes ci-dessus. Son intervention reportée ci-après n'est pas liée à ces derniers, mais à la remarque figurant dans le rapport de la Commission de gestion concernant l'étude sur la nouvelle clé de répartition.

Les Municipalités des communes concernées ont convenu d'une proposition qui sera incluse dans la modification de la Convention liant la Commission Mère Sorge avec les cinq communes propriétaires de ce réseau (voir ci-dessus).

Cette Convention, comprenant la future clé de répartition, sera prochainement transmise aux Bureaux des Conseils communaux qui nommeront chacun une commission ad hoc. Il serait judicieux que ces dernières se réunissent avec les membres de la Commission Mère Sorge afin d'obtenir tout élément utile à leur information. Des modifications pourront y être apportées et discutées au sein des Conseils de chaque Commune concernée.

Une fois avalisée par ces derniers, cette Convention sera revue et modifiée par les membres de la Commission intercommunale Mère Sorge conformément aux résultats des délibérations des cinq Conseils communaux, puis transmise au Canton. Un préavis final sera ensuite soumis aux Conseils communaux. A noter que ce document devant être accepté à l'unanimité, il ne sera dès lors plus possible d'y apporter des modifications, d'où l'importance des discussions qui seront effectuées par les commissions ad hoc initiales.

POINT 7 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2013

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Nicolas Morel, puis, ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2013 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne sont **acceptés à une large majorité, avec trois abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport de la délégation des Municipalités des communes de Bussigny-près-Lausanne, Ecublens et Echandens ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels que présentés concernant l'objet : Commune de Bussigny-près-Lausanne – Station d'épuration des eaux usées.

POINT 8 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2013

M. le Président rappelle que la Commission de gestion n'a pas établi de rapport sur ces comptes. Par conséquent, il ouvre d'emblée la discussion sur ces derniers. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2013 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) sont **acceptés à une large majorité avec trois abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu les comptes présentés par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver les comptes 2013 tels que présentés par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Comptes de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy.

POINT 9 Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2013

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Nicolas Morel, puis, ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2013 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS, sont **acceptés à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint- Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels que présentés concernant l'objet : Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS.

POINT 10 Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2013

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Nicolas Morel, puis, ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2013 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne, sont acceptés à **une large majorité avec un avis contraire**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels que présentés concernant l'objet : SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

21h25 : départ de M. Alfonso Izzo. L'effectif des Conseillers est de 60.

POINT 11 **Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2013**

M. le Président propose de procéder comme suit :

1. Ouverture de la discussion sur :
 - le Rapport de gestion de la Municipalité 2013, chapitre par chapitre.
 - les Comptes 2013, par dicastère.
 - le Rapport de la Commission de gestion 2013 sur l'exercice 2013, avec la lecture des remerciements et des conclusions du rapport de la Commission de gestion.
2. Réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.
3. Discussion générale sur le Rapport de gestion de la Municipalité 2013 et les comptes communaux 2013, le rapport de la Commission de gestion et les réponses aux questions par la Municipalité, avant de passer au vote.

M. le Président demande s'il y a une objection à cette manière de faire. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2013.

- Préambule et Municipalité, pages 1 à 9
- Conseil communal, pages 10 à 21
- Administration générale, pages 22 à 29
- Ressources humaines, pages 30 à 36
- Finances, pages 37 à 39
- Sécurité publique, Police Ouest lausannois, pages 40 à 42
- Service population, « Contrôle des habitants et bureau des étrangers », pages 43 à 53
- Informatique, pages 54 à 58
- Sécurité publique « SDIS Chamberonne », pages 59 à 67
- Travaux, infrastructures, domaines et environnement, pages 68 à 84

M. Aitor Ibarrola se réfère à la page 69, Projets définitifs, 3^{ème} point : « Réfection du revêtement bitumineux du chemin des Clos [...] ». Bien qu'ayant cherché, il n'a pas constaté de réfection particulière à cet endroit ces dernières années. Est-ce une erreur du rapport de gestion ?

M. Daniel Sage demande la parole. Le texte de son intervention est reproduit ci-dessous en son entier :

« En bas de page 75, on peut lire : "Grâce à l'introduction de la taxe au sac et de la contribution de chacun au tri des déchets, nous avons atteint un ratio de revalorisation des déchets ménagers qui se monte à 73 % !" et un peu plus loin : "Comme nous le pensions, la taxe au sac a fortement incité les citoyens à trier leurs déchets. L'objectif fixé par la Municipalité a donc largement été atteint et même dépassé !" »

Je serais très satisfait que tout cela soit vrai. Malheureusement, une lecture objective des chiffres de la page 79 vient contredire cette analyse.

Sur la ligne orangée "Total bilan", on note que l'ensemble des déchets collectés sur la commune, recyclable, non-recyclable, porte-à-porte et déchetterie, suit la croissance de la population jusqu'en 2012. Mais, en 2013, ce total chute brutalement de 500 tonnes. 500 tonnes, à raison de 5 kg par sac, cela représente près de 100'000 sacs de 35 litres ! Cette diminution provient d'une baisse de 1'000 tonnes d'ordures ménagères qui n'est qu'à moitié compensée par les 500 tonnes supplémentaires de déchets recyclables. Il y a quelques mois, la Municipalité n'a pas trouvé d'explications à cette diminution surprenante induite par la taxe au sac. Bien entendu, on peut tous augurer de quelques éléments d'explication, comme le bourrage des poubelles publics, les rejets dans les toilettes, un retour peut-être plus important dans les magasins ou encore des actes d'achat économes en emballage. Ces quelques pistes ne peuvent pas expliquer la disparition de 500 tonnes pour la seule commune d'Ecublens. Les administrations communales qui sont en charge de ce dossier devraient analyser au plus vite cette situation imprévue.

En bas de la page 79, le tableau vert montre entre 2012 et 2013, une augmentation de 30 kg par habitant du recyclable, mais dans le même temps, il montre une diminution importante de 93 kg par habitant des incinérables. La taxe au sac a pour première conséquence la diminution des incinérables et pas l'augmentation des recyclables. Tant qu'il n'y a pas d'explications sur la disparition des 500 tonnes, le ratio de 73% est peut-être numériquement juste, mais il est complètement vide de sens. C'est en tout cas une erreur d'interpréter ce ratio comme une augmentation du recyclable.

Nous pouvons donc nous féliciter que la taxe au sac ait boosté le volume du recyclable. Mais, il faut toute de même relativiser cette progression, car d'autres mesures ont permis d'augmenter la part du recyclable dans des proportions assez similaires. Ces dernières années, la Municipalité d'Ecublens a d'ailleurs œuvré avec beaucoup d'à-propos dans ce sens : ramassage porte-à-porte du compost, ecopoints, campagnes de sensibilisation, équipement des immeubles et points de collecte groupés. Par exemple, la collecte du compost a fait progresser le volume de recyclable de 26 kg par habitant. Ecublens a donc ainsi atteint un excellent taux de recyclage de 55%, sans taxe.

La lecture des statistiques m'amène donc à des interprétations assez différentes :

- 1) Avec un taux de recyclage à 55%, la taxe au sac ne peut avoir qu'un effet très limité sur l'amélioration du taux de recyclage.*
- 2) Dans une commune bien équipée comme celle d'Ecublens, les habitants jouent le jeu du recyclage sans avoir besoin d'être taxés.*
- 3) Un meilleur taux de recyclage ne proviendra à l'avenir que par la mise en place de nouvelles filières (par exemple du plastique) et par la délocalisation des points de récupération. Dans notre société de consommation basée sur une grande distribution, il est inconcevable d'aller au-delà d'un taux de recyclage de 60%, voire 65%.*
- 4) Le véritable problème des déchets demeure. La quantité phénoménale de déchets que nous générons chaque jour est bien au-delà de la capacité que notre planète peut absorber. Il est urgent de trouver des solutions pour une réduction massive des déchets.*

En conclusion, la taxe au sac a fait modérément progresser le taux des recyclables et a provoqué une chute inexplicable du volume des incinérables. Pour rendre acceptable la taxe au sac, la Municipalité nous a donné une mauvaise interprétation des chiffres. Ce n'est pas le rôle de la Municipalité de relayer le discours de ceux qui ont imposé la taxe au sac. Dans son rapport, la Municipalité devrait souligner tout le travail de fond accompli jusqu'en 2012 et s'alarmer de la disparition des ordures ménagères.

Je souhaite donc que le bilan de la taxe au sac soit complètement revu pour être en phase avec la réalité des statistiques. Merci.»

M. Christian Maeder, Municipal, confirme qu'une recherche de ces tonnages disparus a été effectuée voici quelques mois. Il précise que dans le périmètre concerné par Valorsa, une moyenne de 45% d'incinérables ne se retrouve pas dans les recyclables. Ce constat est valable pour les 101 communes de ce périmètre. Le papier a été gagnant, annuellement, quelque 4.5 kg par habitant. Le verre n'a pas progressé, mais il y en avait auparavant très peu dans les ordures ménagères. On comprend donc que les gens ont changé leurs habitudes. Si l'on avance que la taxe au sac a permis une amélioration assez importante du ratio de revalorisation à Ecublens, c'est par le fait qu'elle a incité les gens à mieux trier et à changer leur comportement vis-à-vis du sac poubelle. Sans recourir à la taxe poubelle, peut-être que l'on aurait pu, année après année, améliorer le ratio par des mesures incitatives – personnellement, il est d'avis que ceci était possible et représentait une voie réaliste, bien qu'un peu plus compliquée. Mais il déclare avoir été le premier surpris lorsque, effectivement, des diminutions aussi importantes dans le poids des sacs poubelles et donc, dans les incinérables, ont été constatées.

Le relevé des déchets dans les sacs poubelles fait ressortir moins de papier, moins de déchets recyclables. Nos concitoyens trient mieux leurs déchets.

Reste toutefois aussi à signaler des changements de comportement sur les lieux d'achat :

- Tous les grands points de vente ont désormais des écopoints disponibles. Par conséquent, une quantité importante de déchets y est déposée. Ceci est également une évidence : l'introduction de la taxe au sac a finalement poussé les utilisateurs à inciter les grands distributeurs à réagir.

Ces derniers ne vont pas l'ébruiter en communiquant leurs statistiques déchets. Cependant, par le biais de Tridel, il est aisé de percevoir – de manière confidentielle, sans avoir connaissance des chiffres – que des quantités importantes y sont transportées pour incinération.

- En outre, aujourd'hui, quasiment tous les points de vente offrent des produits en écorecharges ; là aussi, la taxe au sac a été utile, encourageant les consommateurs à inciter les distributeurs à élargir leurs services.

Revenant aux données chiffrées dont il est question pour Ecublens, il souligne que nous ne disposons pas aujourd'hui de chiffres précis et corrects :

- 2013 donne des résultats réjouissants, mais reste une année charnière particulière. A noter qu'au début 2013, une grande commune proche n'avait pas encore introduit la taxe au sac. Par conséquent, il n'est pas impossible qu'une partie des incinérables d'Ecublens ait été en fait payée par Renens.
- 2014 sera une année qui permettra l'analyse de chiffres plus précis, avec un ratio peut-être en diminution : les gens ont probablement trié plus que nécessaire au départ. L'effet tri devrait se pondérer quelque peu avec le temps et, bien que méticuleusement effectué, passer par certaines variations, avec des effets qui se feront ressentir en 2014. Une vision plus réaliste devrait être possible en 2014, voire même en 2015.

M. Daniel Sage déclare n'être bien entendu pas d'accord avec ces affirmations. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. D'un côté, nous avons *gagné* 30 kg par habitant en recyclables, mais 93 kg par habitant ont été *perdus* en incinérables, soit trois fois plus. L'acte principal des citoyens était de se débarrasser des incinérables d'une manière indéterminée. On ne peut pas déclarer que la taxe au sac aurait augmenté la part du recyclage. La première chose qui s'est passée, c'est le

débarras des incinérables, avant tout. Selon M. Sage, c'est ce que l'on devrait retrouver dans un rapport de gestion.

M. Christian Maeder, Municipal, tient à rassurer M. Sage : Ces incinérables ne se sont bien sûr pas dématérialisés, mais ils ne se trouvent ni dans les égouts, ni dans nos forêts. Aucune augmentation de « *volume* » n'a été relevée dans les STEP ; étant membre de l'ERM, il peut en témoigner. Par ailleurs, il n'a constaté aucun rebut dans les forêts. Ce « *manque* » se trouve en partie dans les magasins, où il doit être.

Il tient également à communiquer une information chiffrée supplémentaire. Désireux d'obtenir des explications et des données plus précises, en suite de divers échanges avec Madame Costa de Valorsa SA : il s'avère que, sur l'ensemble des déchets (ordures, déchets encombrants, papier, verre, végétaux, etc.) l'on constate entre 2012 et 2013, une diminution annuelle par habitant de 452 kg à 376 kg sur tout le périmètre Valorsa (101 communes).

Un autre facteur important expliquant cette diminution du tonnage entre également en ligne de compte : il y a deux ans, certaines petites et moyennes entreprises utilisaient peut-être encore les containers communaux pour leurs propres déchets. Tel n'est plus le cas aujourd'hui, car ces PME ont dû conclure des contrats de prestations avec des transporteurs privés pour convoier leurs déchets auprès de Tridel. Ce fait peut avoir une répercussion importante sur la diminution des tonnages.

M. Daniel Sage estime que l'on ne peut malheureusement pas affirmer ce genre de situation. Il n'y a pas à ce jour 73% de déchets qui ont été recyclés sur la commune d'Ecublens. C'est donc une affirmation qui est fautive. Ce n'est pas non plus la première constatation qui est faite : ce n'est pas que le taux de recyclage ait augmenté, mais c'est que les incinérables ont diminué.

Reprise aux pages :

- Affaires sociales et petite enfance, pages 85 à 93
- Affaires scolaires, pages 94 à 111
- Urbanisme, constructions, mobilité, pages 112 à 130
- Bâtiments, épuration des eaux, développement durable, pages 131 à 144
- Culture, sports, jeunesse, intégration, églises, pages 145 à 169
- Associations, fondations et institutions extérieures intercommunales, pages 170 à 219

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur les comptes 2013 par dicastère.

- Détail des crédits complémentaires au budget 2013, pages 17 et 18
- Récapitulation par direction et résultats, page 19

COMPTES DE FONCTIONNEMENT : Administration générale, pages 20 à 39
Finances, pages 40 à 47
Domaines et bâtiments, pages 48 à 61
Travaux, pages 62 à 75

M. Aitor Ibarrola se réfère à la page 67 : compte 430.3142 *Entretien du réseau routier (Commentaire y relatif : Report en 2014 du chantier giratoire Villars / Bois et du tronçon de ce giratoire au Tir-Fédéral)* sur lequel on constate une diminution des charges, ces dernières s'élevant à CHF 223'320.40 alors que le Budget 2013 prévoyait un montant de CHF 540'000.00. S'il a bien compris : deux chantiers non réalisés en 2013 sont reportés en 2014, d'où une différence de CHF 316'679.60. Sachant qu'il s'agit de deux chantiers, pour environ CHF 150'000.00

chacun, de quelle manière la dépense y relative sera-t-elle octroyée : par voie budgétaire ou par préavis, considérant la compétence maximale de la Municipalité fixée à CHF 50'000.00 pour disposer des dépenses budgétaires ?

M. Christian Maeder, Municipal, précise que cette question a été déjà soulevée en 2007 par le biais d'un postulat d'un ancien Conseiller, M. Aurelio Musio, qui a pris une retraite politique. Il lui avait été répondu que la Municipalité procédait par voie budgétaire pour des chantiers avoisinant les CHF 150'000.00 par lot, ceci, uniquement pour des travaux d'entretien ne requérant aucune modification, si ce n'est le renouvellement du tapis bitumineux, soit sans changement du gabarit existant et sans autres aménagements ou transformations de l'existant.

Ceci se concrétise par voie budgétaire pour des raisons d'opportunité de chantier, permettant de profiter de plusieurs avantages en cours d'année. Les subventions cantonales sont obtenues plus régulièrement. En outre, au contraire d'un préavis avec amortissement sur une période de 20 ans, l'amortissement peut être effectué par les comptes annuels, sur un seul exercice, en incluant les montants concernés à la couche thématique « routes », favorisant ainsi un retour lors de la péréquation. Ceci est impossible par la voie d'un préavis s'amortissant sur 20 ans, ou alors, applicable uniquement pour les premières années sur lesquelles l'amortissement est calculé. Les lots de réfection des routes représentent un montant annuel d'environ CHF 500'000.00 utilisé pour diverses opérations.

Les chantiers plus importants ou de requalification suivront, eux, la voie d'un préavis. A ce sujet, il est prévu l'année prochaine de refaire la rue du Villars, représentant une dépense assez conséquente, qui sera soumise au Conseil par préavis.

M. Christophe Cartier, se réfère à la page 73 : *Réseau d'égouts et d'épuration, Entretien des canalisations*, compte 460.31.44.02. M. Ibarrola vient de souligner le commentaire mettant en évidence une moins-value sur le Budget 2014. Là également, une moins-value de 33% est constatée, mais sans commentaires, alors qu'il serait intéressant de connaître la raison de cette moins-value. Il est conscient qu'il s'agit de comptes affectés, et qu'il y a de bonnes raisons à ces différences. Toujours est-il qu'un simple commentaire serait nécessaire.

Mme Danièle Petoud, Municipale, souligne que M. Cartier aurait aussi pu relever qu'il était satisfait de constater qu'en 2012, un montant de CHF 68'132.40 a été dépensé alors qu'en 2013, c'est un montant de CHF 132'234.05 qui a été consenti pour l'entretien des canalisations. Historiquement, un montant de CHF 200'00.00 est inscrit au Budget. Soulignant à nouveau les soucis qu'a connus le Service concerné, elle précise qu'en décembre 2012, un géomaticien a repris cette tâche avec brio, remettant à jour toutes les données y relatives et œuvrant aussi sur les aspects relatifs à l'entretien.

Grâce à une meilleure connaissance de ce qui doit réellement être entretenu, ce budget sera peut-être appelé à s'affiner. Reste cependant l'obligation d'avoir une enveloppe permettant de faire face à l'imprévu – à l'instar du budget dédié aux routes qui inclut également une réserve – enveloppe prévue pour l'impondérable (réparation d'un collecteur ou travaux inhérents à la part d'un collecteur sur le territoire communal dans un chantier privé). Mme Petoud s'assurera que des commentaires complets soient inclus pour les prochains exercices.

M. Christophe Cartier regrette le ton de Mme Petoud qui se sent peut-être un peu agressée. Il maintient qu'un commentaire était nécessaire. Sa remarque allait dans un sens positif. N'oublions pas qu'en fin d'année, un Conseil est consacré au vote des Budgets annuels. Si celui-ci constate que le montant prévu de CHF 200'000.00 n'est pas utilisé dans une certaine proportion, il pourrait être incité à revoir ce montant à la baisse.

En cette période de fin de législature de l'année 2013-2014, soulignant que ce moment est propice : il souhaiterait que notre Municipale ne se réfère dorénavant plus au fait qu'il manquait un chef de service.

Mme Danièle Petoud précise ne pas avoir dit qu'il *manquait un chef de service*, mais que le responsable en place précédemment devait s'occuper de tout, et cela lui était impossible. Par contre, elle a très bien entendu le message de M. Cartier, en a pris note et s'assurera d'apporter à l'avenir les bons commentaires.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT : Instruction publique et cultes, pages 76 à 91
(suite) Police, pages 92 à 97
Sécurité sociale, pages 98 à 103
Comptes de fonctionnement par nature, pages 104 à 107

COMPTE D'INVESTISSEMENTS : Tableau résumé des investissements, page 109
Comptes d'investissement par Direction, pages 111 à 116
Comptes d'investissement par nature, pages 117 à 121

BILANS COMPARES : pages 123 à 131

TABLEAUX ANNEXES : Inventaire des titres, page 133
Inventaire des immeubles, page 135 à 138
Cautionnements et engagements au 31.12. 2013, page 139

M. le Président revient au Préambule, pages jaunes, 1 à 15 :

1. Introduction
 - 1.1 Généralités, page 1
 - 1.2 Résultats, page 2
 - 1.3 Aperçu financier, page 3
 - 1.4 Fonds de péréquation et factures sociales, pages 4 et 5
 - 1.5 Commentaires généraux, pages 6 et 7
2. Comptes de fonctionnement
 - 2.1 Charges par nature, pages 8 et 9
 - 2.2 Revenus par nature, pages 10 et 11
3. Investissements, page 12
4. Bilans, page 13
5. Ratios et indicateurs, page 14
6. Conclusions, page 15

M. le Président constatant qu'il n'y a plus de questions, poursuit avec le rapport de la Commission de gestion et passe la parole à M. Nicolas Morel, rapporteur.

M. Nicolas Morel, relevant que 11 vœux ont été formulés par la Commission de gestion, dont dix relatifs aux cinq visites effectuées et un vœu pour le bouclage des comptes concernant les préavis, passe directement aux conclusions générales (pt 14.2).

M. le Président ouvre la discussion sur le Rapport de la Commission de gestion. La parole n'étant pas demandée, elle est close. Puis, il passe aux réponses de la Municipalité aux treize questions de ladite Commission. La parole n'étant demandée pour aucune question / réponse, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion générale sur les Comptes 2013, le rapport de gestion de la Municipalité, le rapport de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.

M. Christophe Cartier, en son nom, tout en soulignant que nombre d'autres Conseillers sont certainement du même avis, tient à remercier la Municipalité ainsi que leurs collaborateurs, d'une

part, pour la présentation de son rapport de gestion, ce qui représente un énorme travail, d'autre part, et plus généralement, pour la gestion de la Commune ainsi que pour la tenue des comptes. Il invite l'assemblée à laisser l'exécutif effectuer son travail et à lui faire confiance. Son intervention est saluée par des applaudissements en signe de remerciements pour la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, elle est close. Avant de passer au vote, **M. le Président** relit les conclusions des Comptes en page 15 :

« LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- *ouï le rapport de la Commission de gestion ;*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DÉCIDE D'ADOPTER

les comptes de la Commune d'Ecublens arrêtés au 31 décembre 2013. »

Puis, celles du rapport de gestion de la Municipalité, en page 219 :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2013 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2013. »

M. le Président passe finalement aux conclusions du rapport de la Commission de gestion, déclinées en pages 35 et 36 :

« La Commission de gestion s'est réunie 18 fois, dont 5 séances consacrées à des visites.

Elle a pu se rendre compte que la situation financière de la Commune était saine, et que malgré cela, certains investissements prévus pour 2013 n'ont pas été engagés. Elle a également pu constater que certains services semblent souffrir d'un manque de personnel, le signe en étant le nombre élevé des heures supplémentaires assurées par les collaborateurs.

Lors du contrôle des préavis clôturés en 2013, la Commission de gestion a parfois éprouvé quelques difficultés à effectuer son travail dans de bonnes conditions. Il est donc important que les services communaux préparent les documents à contrôler de telle manière à faciliter le travail de la Commission. Raison pour laquelle nous avons émis un vœu à ce sujet.

Aucune irrégularité n'a été constatée dans le fonctionnement de la Commune.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2013-2014 pour l'exercice 2013 propose au Conseil communal :

- *d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2013, ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2013 ;*
- *de donner décharge de sa gestion à la Municipalité, et par son entremise aux différents services concernés par tout ce qui est relatif à l'exercice 2013 ;*
- *de bien vouloir la libérer de son mandat. »*

M. le Président prie les membres du Conseil acceptant les Comptes 2013 tels que présentés ce jour et donnant décharge à notre Municipalité pour sa gestion durant l'année 2013 de le manifester en levant la main.

C'est à une **large majorité avec une abstention** que les comptes 2013 ainsi que le rapport de gestion **sont acceptés**.

M. le Président tient à remercier la Municipalité ainsi que M. Claude Salzmann, tout comme le Secrétaire municipal, M. Pascal Besson, pour la qualité des documents remis. Il adresse également ses remerciements à la Commission de gestion et à la Commission des Finances pour le très bon travail réalisé.

M. Pierre Kaelin, Syndic, adresse également les remerciements de la Municipalité à la Commission de gestion pour le travail effectué – de même qu'à tous les collaborateurs de la Commune pour l'accomplissement de leurs tâches respectives.

Comme déjà relevé, le Rapport de gestion est source de nombreuses informations ; non seulement celui de cette année, mais ceux des années antérieures peuvent être consultés, car ils sont susceptibles d'apporter des réponses à de nombreuses questions. Il conclut en remerciant le Conseil pour la confiance témoignée.

POINT 12 Election du (de la) Président(e) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

M. le Président nous rappelle que le vote se déroule à bulletin secret conformément au règlement du Conseil communal. Il attend les propositions.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du Groupe Forum, propose la candidature de M. Jean-Claude Merminod.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Demande est faite à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins de vote.

RESULTATS DU VOTE :	Effectif des Conseillers	60
	Bulletins distribués	60
	Bulletins rentrés	60
	Nuls	3
	Blancs	11
	Autres	7
	Majorité	31

M. Jean-Claude Merminod est élu avec 39 suffrages. Les applaudissements de la salle saluent son élection. Il accepte ce mandat et remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

POINT 13 Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

M. le Président précise que ce vote se déroulera également à bulletin secret, comme le prévoit le règlement du Conseil communal. Il attend les propositions.

Mme Christine Meyer-Favey, au nom du Groupe PLR/ID, propose la candidature de Madame Anne-Thérèse Guyaz.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Demande est faite à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins de vote.

RESULTATS DU VOTE :	Effectif des Conseillers	60
	Bulletins distribués	60
	Bulletins rentrés	60
	Nuls	2
	Blancs	11
	Autres	7
	Majorité	31

Madame Anne-Thérèse Guyaz est élue avec 40 suffrages. Les applaudissements de la salle saluent son élection. Elle adresse ses remerciements pour la confiance ainsi témoignée et déclare qu'elle se réjouit de poursuivre ce travail au sein du Bureau du Conseil, précisant qu'au cours de l'année écoulée, elle a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec chacun de ses membres.

POINT 14 Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

M. le Président précise que ce vote se déroulera également à bulletin secret, comme le prévoit le règlement du Conseil communal. Il attend les propositions.

M. Germain Schaffner, au nom du Groupe PSIG, propose la candidature de M. Aitor Ibarrola.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Demande est faite à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins de vote.

RESULTATS DU VOTE :	Effectif des Conseillers	60
	Bulletins distribués	60
	Bulletins rentrés	60
	Nuls	4
	Blancs	6
	Autres	11
	Majorité	31

M. Aitor Ibarrola est élu avec 39 suffrages. Les applaudissements de la salle saluent son élection. Il adresse ses remerciements pour la confiance ainsi accordée. Il se réjouit de rejoindre le Bureau du Conseil et de travailler avec les autres membres.

POINT 15 Election de deux scrutateurs (trices) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

M. le Président attend les propositions.

M. Sébastien Mehdi Lagger, au nom du Groupe PLR/ID, propose la candidature de M. Gérald Lagrive. **M Nicolas Morel**, au nom du Groupe Les Verts, présente celle de M. Charles Koller.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Il propose d'élire ces deux candidats par acclamations. Les applaudissements de la salle saluent ces deux élections.

POINT 16 Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

M. le Président attend les propositions.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du Groupe FORUM, présente la candidature de Mme Christine Bolatdemirci. **M. Alain Blanchoud**, au nom du Groupe UDC, propose celle de Mme Christiane Roy Blanchoud.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Il propose d'élire ces deux candidates par acclamations. Les applaudissements de la salle saluent ces deux élections.

POINT 17 **Nomination de la Commission de gestion (exercice 2014) – 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015**

M. le Président attend les propositions. Les candidatures sont les suivantes :

M. Germain Schaffner, au nom du Groupe PSIG : Mmes Géraldine Binggeli et Sylvie Pittet Blanchette ainsi que M. Manuel Aurelio Wüthrich.

M. Alban Larrère au nom du Groupe Les Verts : M. Nicolas Morel.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom Groupe FORUM : MM. François Chapuis, Alfonso Izzo et Jacky Leimgruber.

M. Mehdi Sébastien Lagger, au nom du Groupe PLR+ID : Mme Christine Meyer-Favey et MM. José Birbaum et Claude Masson.

Mme Christiane Roy Blanchoud, au nom du Groupe UDC : M. Alain Blanchoud.

M. le Président constate qu'il y a 11 candidats pour 11 postes. Il nous propose d'élire lesdits candidats par acclamation. Les applaudissements de la salle saluent ces 11 élections.

POINT 18 **Communications municipales**

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales point par point.

Au point 2 : Réponse au vœu de M. Germain Schaffner du 28 mars 2012 demandant que lors des futures élections, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, la Municipalité charge les services de la Commune de la pose des affiches électorales sur les panneaux officiels prévus à cet effet :

M. Germain Schaffner remercie la Municipalité pour la gratuité des affichages lors des élections communales. Il regrette toutefois que cette prestation soit payante pour les élections cantonales et fédérales. Cette réponse ne répond ainsi pas pleinement au vœu émis et cosigné par les Présidents des cinq partis politiques. Il se réserve donc la possibilité, avec ses collègues de partis, de réitérer ultérieurement cette demande.

M. Jean-Paul Dudt tient à s'assurer que les partis pourront continuer de poser leurs affiches par leurs propres moyens sur les panneaux officiels, considérant que le montant de CHF 62.50 plus TVA est plus élevé que le coût réel d'une affiche. Certains partis préfèrent malgré tout la pose *militante*.

M. Michele Mossi souhaitait intervenir tout comme l'a fait M. Schaffner en regard du paiement de l'affichage des élections cantonales et fédérales. Il espère que la Municipalité reviendra sur cette décision et se déclare prêt à participer à une action politique au sein du Conseil à ce sujet avec la gauche, étant certain que d'autres conseillers de la droite feraient de même.

Les autres points n'appellent pas de commentaires particuliers. La discussion est donc close.

POINT 19 Divers

M. Pierre Zwahlen renouvelle un vœu (annexe I) dont il avait déjà fait part au Conseil voici environ deux ans, intitulé *Ecublens Solidaire*. Il en donne lecture qui se conclut par la proposition suivante faite au Conseil :

« [...] par l'intermédiaire de ce vœu, inviter la Municipalité à examiner l'opportunité de mieux soutenir les efforts des associations affiliées à la Fédération vaudoise de coopération et d'y contribuer, d'ici 2017 de manière échelonnée par un montant qui sera alors de deux francs par habitant. »

M. Michele Mossi indique s'être la semaine dernière rendu au Centre socioculturel pour assister à une présentation du Service des routes du canton concernant les travaux qui seront réalisés sur la route de Vallaire l'année prochaine. Il souligne avoir eu quelques difficultés à trouver la Salle Roger Federer dans laquelle il devait se rendre, déplorant qu'aucune signalisation ne soit prévue à l'entrée. Plusieurs participants à cette présentation sont arrivés avec quelque retard pour cette même raison. M. Mossi encourage par conséquent le/la Municipal/e responsable à prévoir une signalisation adéquate afin de guider les visiteurs avec plus d'aisance vers les différentes salles de notre Centre socioculturel.

M. Alain Blanchoud demande la parole. Le texte de son intervention est reproduit ci-après en son entier.

« Chers Collègues,

Lors de la dernière séance du Conseil, nous avons appris, pendant la discussion sur le nouveau règlement du cimetière, que certains points des règlements n'étaient pas appliqués, car trop contraignants ou trop difficiles à suivre. Aujourd'hui, j'aimerais savoir si le service de la voirie a reçu des instructions municipales spécifiques, inconnues du publique, concernant le ramassage du verre et qu'elles sont entrées en force au mois de juin.

Depuis 12 ans que j'habite sur la Commune et jusqu'à peu, tout se passait bien, mais ces dernières semaines, j'ai été interpellé par plusieurs concitoyens dans plusieurs régions de la Commune qui m'ont demandé " Qu'est ce qui se passe au niveau du ramassage du verre ? "

N'ayant rien entendu dernièrement à ce sujet, j'ai regardé les règlements disponibles sur le site Internet et n'ai rien trouvé de particulier pour le ramassage du verre.

En novembre 2012, notre Conseil a adopté un nouveau règlement sur les déchets qui devait permettre l'introduction de la taxe au sac qui n'indique aucun changement prévu en juin 2014.

On trouve sur le site de la Commune le règlement, mais aussi cinq annexes / directives, non soumis à l'acceptation de notre Conseil, édictés par la Municipalité, mais rien de particulier sur le ramassage du verre.

J'ai donc appelé le responsable du département "Ramassage des déchets ", M. Meylan, pour me faire expliquer pourquoi certaines semaines, le ramassage du verre n'était pas fait sur l'ensemble de la Commune et pour apprendre que c'était en application d'une règle interne, non disponible sur le site Internet, qui oblige les habitants à mettre le verre à recycler dans des containers de couleur spécifiquement BLEUE et dans rien d'autres, plus de cageots ou de corbeilles à linges pleines de bouteilles, seuls les containers pouvant être fermés et portés par le système hydraulique du camion de ramassage sont acceptés ; ni les pictogrammes, ni les trous sur les couvercles des containers ne suffisent plus pour les distinguer.

Depuis que les écologistes, via leur lobbying, ont fait du recyclage une règle, nous avons perdu le sens des réalités !

Sommes-nous devenus si riches ?

Nous avons déjà supprimé les containers métalliques pour cause de bruit voici quelques années ; pourquoi donc maintenant doit-on transformer des containers en plastique gris ou vert pour les changer quelques années plus tard par des modèles identiques, mais bleus ?

Est-ce bien écologique de devoir détruire des containers en bon état, juste parce que le personnel préposé à son enlèvement ne sait pas trouver un container gris ou vert avec des trous sur le couvercle ou simplement voir des bouteilles dans un cageot ?

Peut-on simplement peindre le container actuel ou son couvercle en bleu ?

À quand les containers jaunes pour le papier et les roses pour les couches ?

Pourquoi et sur quelle annexe s'est-on basé pour imposer de telles absurdités ?

Selon M. Meylan, le ramassage des déchets compostables ainsi que le verre a été sous-traité par la Commune à des entreprises externes. Leur tâche est de ramasser les containers bleus et bruns selon les tournées. Il ne peut pas obliger des employés non-communaux à aller lire les pictogrammes sur les containers, parfois loin de la route, dans des enclos fermés et que cela facilite le ramassage et surtout l'urgence de la chose.

À quand le non ramassage des ordures ménagères parce qu'elles sont dans des sacs blancs sur la rue et pas dans des containers de couleur réglementaire ?

Dans notre Commune, on a déjà vu des PV pour avoir mis du matériel "non permis" dans des sacs blancs, alors que le sac avait été payé CHF 2.00. Sommes-nous devenus fous ?

Où est passée la liberté inscrite sur notre drapeau ?

En espérant avoir des réponses à toutes ces interrogations, j'aimerais toutefois émettre un vœu pour que la Commune révise son contrat avec ces sociétés de ramassage externes ou qu'elle finance la destruction des containers "non-conformes" et l'achat des containers imposés par la Municipalité. Merci. »

Mme Sylvie Pittet Blanchette souhaite déposer une interpellation concernant l'intégration des étrangers à Ecublens. Elle en donne lecture (cf. annexe II).

M. le Président rappelle que nous sommes face à une interpellation. Comme le prévoit notre Règlement communal, cinq conseillers soutiennent-ils cette dernière ? Tel étant le cas, il ouvre la discussion sur cette interpellation et demande dans un premier temps si la Municipalité souhaite y répondre directement. La Municipalité indique qu'elle y répondra lors de la prochaine Séance du Conseil.

Mme Francine Bruni souhaite prendre la parole. Le texte de son intervention est joint au présent procès-verbal (annexe III).

Mme Catherine Gauchoux, se référant à l'intervention de M. Michele Mossi (présentation du Service des routes cantonales pour la réfection de la route de Vallaire), espère que le canton à envisagé de prolonger la route cyclable au-delà du rond-point de Montaney lors de cette réfection et que la Commune va agir en ce sens auprès du canton.

M. Christian Maeder, Municipal, en réponse à M. Alain Blanchoud, relève qu'effectivement, Ecublens s'est dotée d'un nouveau Règlement sur la gestion des déchets (RCGD) depuis le 1^{er} janvier 2013 incluant plusieurs annexes (étant de la compétence de la Municipalité et édictées par ses soins), complétant et faisant partie intégrante dudit Règlement adopté par le Conseil com-

munal. Ces documents sont consultables sur le site *Ecublens.ch*, notamment le tableau (annexe 5) spécifiant ce qui est pris en charge par les centres de récupération, au porte-à-porte, par la déchetterie, etc.

S'agissant du ramassage porte-à-porte, soit : incinérables (ménagers), papier - carton, verre, compostables, ce tableau précise le genre de déchets concernés, où et comment (soit, dans des containers de couleur idoine : plastique de couleur verte pour les incinérables ménagers, grise pour la papier-carton, bleue pour le verre et brune pour le compostable).

Pour ce qui concerne la couleur, il invite les propriétaires n'utilisant pas des containers aux couleurs normalisées à procéder à leur remplacement ou à les peindre de la couleur adéquate. Il faut ici tenir compte que ces spécifications facilitent grandement le travail des employés devant récolter ces déchets.

Quand bien même l'étiquetage est correct, il ne leur appartient pas de contrôler si un container de couleur verte contient également du verre en soulevant le couvercle. Les entreprises mandatées ne ramassent plus les containers n'ayant pas la couleur agréée. M. Meylan a à charge de gérer ce problème avec les propriétaires devant encore mettre leur matériel aux normes requises.

Il encourage M. Alain Blanchoud à procéder de même, ou alors à peindre son container, mais « à jouer le jeu », puisque c'est dans l'intérêt de tous de respecter ces règles qui sont valables pour tout un chacun, Conseiller communal ou non.

M. Alain Blanchoud dit avoir naturellement consulté avec attention l'annexe 5 précitée, sans toutefois y relever des précisions quant aux couleurs. Malgré cela, le fait de ne pas prendre en compte les containers d'une autre couleur à compter du 1^{er} juin lui a paru être relativement arbitraire. Pourquoi ces containers doivent-ils être de telle ou telle couleur ? Probablement, en raison du fait que les employés des sociétés de ramassage sont appelés à être très productifs. S'ils voient un container bleu, il est aisé de le charger rapidement, mais s'il est vert, ils doivent vérifier ce qui se trouve à l'intérieur. Il trouve dommage que nos concitoyens doivent concéder des efforts, d'autant plus que ces containers ont un coût : CHF 160.00. Ces derniers ont dû être changés voici trois, quatre ou cinq ans. Les containers bleus n'existaient pas à l'époque. Ce n'est qu'en 2013, suite à l'application du nouveau Règlement qu'il en est question. Il ne souhaite de toute manière pas faire une interpellation à ce sujet, mais réitère le fait qu'il estime quelque peu arbitraire de supprimer la récolte du verre pour la seule raison que les containers ont changé de couleur.

M. Alain Blanchoud aborde une autre question : en divers endroits de la Commune, il a constaté une grosse disparité dans les abribus. En certains lieux, celui de droite a un couvert, celui de gauche, non. Par exemple, à la route Neuve, un magnifique abri du côté ville et en face, côté campagne, depuis fort longtemps, rien. Y aurait-il une volonté politique de supprimer les couverts pour les usagers des transports se déplaçant à gauche ?

M. Didier Lannaz, Municipal dit avoir déjà répondu à M. Jean-Paul Dudt, sous forme de boutade bien évidemment, que c'était en raison du fait qu'il pleuvait d'un côté et pas de l'autre. Plus sérieusement, l'abribus de la route de Villars a été accidenté par un bus MBC (Transports de la région Morges Bière Cossonay) à une heure très matinale et n'a pas été remplacé. Le Service des travaux et son propre Service s'en sont préoccupés et ont interpellé le MBC (aujourd'hui même relancé à ce sujet), sans pouvoir obtenir aucune réponse à ce jour. Il n'y a donc aucune volonté de supprimer ces abribus.

M. Didier Lannaz rappelle un événement et communique une information :

Le Conseil a reçu via e-mail une invitation pour le vendredi 27 juin 2014, à 17h30, Centre technique communal, concernant le plan de quartier Croset-Parc. Le concepteur du projet et des techniciens répondront à toute question utile concernant la mise à l'enquête.

La station vélos libre-service est en fonction depuis ce jour.

POINT 20 Discours de M. Cédric Weissert, Président du Conseil

Le discours du Président est reproduit ci-dessous en son entier :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers Collègues,

Voici une année, vous m'avez confié la tâche de représenter notre Conseil et de mener à bien la mission de Président.

J'ai tout d'abord ressenti beaucoup de fierté dans cette fonction. Ayant grandi sur la Commune, devenir son représentant pendant une année fut un véritable honneur.

La mission d'un Président se découpe en deux fonctions principales : La première, et peut-être la plus stressante, est d'animer les débats de nos séances. Quelques fois, comme aujourd'hui, ces séances sont plus complexes et plus longues que d'autres, mais à chaque fois, elles sont enrichissantes. La deuxième tient dans la représentation de notre Conseil dans les divers manifestations et événements se déroulant en cours d'année. Cette tâche permet de se rendre compte de la multitude d'activités qu'offre notre Commune. Cela m'a permis aussi de voir le nombre important de bénévoles qui permettent de maintenir ces associations en vie et de les développer. Je reste toujours un peu déçu du manque de participation de nos jeunes concitoyens. J'espère qu'à l'avenir, nous arriverons à les convaincre de la nécessité de s'investir dans la vie associative et politique de notre Commune.

A l'occasion de ces quelques mots, je tiens également à remercier les différents partis qui composent notre Conseil pour leur coopération durant cette année et pour le soutien qu'ils m'ont accordé. Je remercie aussi notre Municipalité pour la bonne entente que nous avons eue lors de nos différentes réunions.

Un tout grand merci également aux membres du Bureau qui m'ont soutenu, aidé et avec qui j'ai passé deux années riches et agréables. Je ne peux d'ailleurs que vous conseiller de rejoindre le Bureau à l'avenir, tant cette expérience est intéressante.

Bien évidemment, cette année a aussi été marquée par la perte de deux de nos membres.

Tout d'abord, la perte de notre ami Michel. La relation entre un Président et son Secrétaire est spéciale et sa perte fut aussi douloureuse que soudaine. Je n'oublierai jamais ses mots d'encouragement avant mon tout premier Conseil.

Le départ de Can fut aussi un moment difficile pour nous tous. J'espère des jours meilleurs pour notre Conseil pour les années à venir.

Je peux maintenant laisser ma place à Jean-Claude, à qui je souhaite tout le meilleur pour son année de législature, et espère avoir, comme promis lors de ma prise de fonction, réussi à vous représenter dignement, comme l'ont fait mes prédécesseurs.

Merci encore à vous tous.

Nous pouvons désormais passer à une partie plus récréative, offerte par notre Municipalité que je remercie vivement. Bonne continuation à tous et bonne soirée. »

Des applaudissements marqués saluent ce discours.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance. Il est 23h25.

Ecublens, le 3 août 2014.

Le Président

La Secrétaire

Cédric Weissert

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Vœu de Monsieur Pierre Zwahlen : *Ecublens solidaire*
- II Interpellation de Madame Sylvie Pittet Blanchette : *Commission d'intégration et d'échanges Suisses – Etrangers d'Ecublens. Quelles perspectives ?*
- III Intervention de Madame Francine Bruni